

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1- Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de tout diagnostic

Inmobilier : animante, Diagnostic de Performance Energétique, gaz, plomb, termites, électricité, mesurage, assainssement, analyses,
essais et inspections techniques (e les Services ») proposés par MSK DIAGNOSTICS by DPE DIAGNOSTIC« le Prestataire ») aux
consommateurs et clients non professionnels (e le Client ») Le Client et uten d'en prendre connaissance avant toute passation de
commande. Le choix et l'actur d'un Service est de la seule responsabilité du Client. Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :
MSK DIAGNOSTICS by DPE DIAGNOSTICS 2 QUALT PIERRE BROSSOLETTE, 94340 JOINVILLE LE PONT
Tél. : 01 41 94 20 88 / 06.12.87.53.15 / E-mail : contact@dpe-diagnostic.fr

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services. Ces Conditions Genéralies de Vente sont accessibles à tout moment sur le site internet et prévaudront, le cas déchéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictions. Sauf preuve contrain, les données emergistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le client. Conformément à la informatique et l'ébertés du 6 jainnée 1938, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition la l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, MSK.DIAGNOSTICS by DPE DIAGNOSTIC 2 QUAI PIEMER RESOSCUETT, 94300 DOIVILLE LE POUT.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par MSK DIAGNOSTICS by DPE DIAGNOSTIC constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par MSK DIAGNOSTICS by DPE DIAGNOSTIC et le Client. La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans extriction in réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés. Ces Conditions Générales de Vente Duvant faire Choşt de modifications utérieures. la verien applicable à l'achst du Client et celle en vigueur sur les fait internét à la date de

ARTICE 2 - Commandes
Les devis, les prises de commandes, l'enregistrement d'une commande, le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente
prévue à cet effet et valide sa commande. Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger
d'éventuelles serreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code CVIII). Cette validation implique l'acceptation de
l'intégralité de présentes Conditions Générales de Vente et constituent une previed ucontrat de vente.
Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande, et de signaler immédiatement toute erreur ou omission, notamment
relative à l'année de construction du blen immobilier et à su arriace habitable.
Le Client s'engage à produire une attestation de propriété et les factures d'énergie du bien immobilier et acceptant de la commande de prestations. Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un flège relatif

ARTICLE 3 - Tarifs

ARTICLE 3 - Tarifs
Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur selon le devis établi par le Prestataire, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros, III et ITC, la TVA applicable étant au taux en vigueur de 20%. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, le Prestataire se réservant le droit, or cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Le palement demandé au Cilent correspond au montant total de la commande, y comprise ces frais l'entre de l'entre de l'entre facture est établie par le Prestataire et remise au Cilent après le règlement total de la commande.

ARTICLE 4 - Conditions de paiement Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le

The presence of the palement sont: It is checked by the presentation. Les modalités de paiement sont: It is cheque bancaire à l'ordre de MSK DIAGNOSTICS by DPE DIAGNOSTIC, le règlement par carte bancaire, le virement SPA, ou les replèce (Gans la limite légale de 1 000 euros). Le soide du paiement est exigible immédiatement après la réalisation de la prestation objet du contrat, avec un délai maximum de dix jours accordés au collen pour effectuer le règlement.

En cas de retard de paiement est exigible immédiatement après la réalisation de la prestation objet du contrat, avec un délai maximum de dix jours accordés au collen pour effectuer le règlement.

En cas de retard de paiement ent et de versement des sommes dues par le Client au-del du délai c-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressé à célucif, des pénalités de retard ciaclusées au tux sementriel de 0,00% du montant TC du prix de la fourniture des Services, seront acquises automatiquement et de pielen droit au Prestataire, anns formalité aucune ni mixe en demeure prélable. Le retard de paiement entrainer levéglibillé membélis de l'intérguité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire service un droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations. Avocun frais supélementaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

ARTICLE 5 - Fourniture des Prestataires

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coîts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

ARTICLE 5- fourniture des Prestations

Entre de l'active de l'extention de l'active de la comande par l'active de la comande de l'active de l'active de la comande de l'active de l'

réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pours être vaiballement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera pour le Client (dans la meure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adequaises et agréées par le Client, les Services ont le dédaut de conformité aur at été dément prouvé par le Client.

ARTICLE 6- Droit de rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation du contrat conclus distance. Ce délai court à compter du jour de la conclusion du contrat. Si el Client souhaite que l'exécution de la prestatain de services commence avant la find udé die ériteatation de quatorze jours, le Prestataire recueilles demande expresse par tout moyen pour les contrats condus à distance.

Lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande, il est considéré selon les termes des présentes Conditions Générales de Ventes que le Prestataire a ainsi recueilli la demande expresse du Client de commencer à avécute la prestation de services savant la find udéla de rétractation préciser à avécute la prestation de services savant la find udéla de rétractation préciser à avécute la prestation de services savant la find udéla de rétractation préciser à avécute la prestation de services savant la find udéla de rétractation préciser à avécute la prestation de services savant la find udéla de rétractation préciser à avécute la prestation de services savant la find udéla de rétractation préciser à avécute la prestation de services commandés dans les conditions et selon les modalités définies aux présentes Conformément aux ut dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans l

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un déclaimanium de quatorze jours à compret de la fourniture des Services.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les mellieux dédisit et au plus tard dans les trentileux pour suitant la constation par le Prestataire du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chêque bancaire adressé au Client. La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectuement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être condiéré comme responsable in défaillair pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

ARTICLE 8 - Informatiques et Libertés
En application de la lo 178-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont démandés au Client sont nécessaires
au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.
Ces données peuvent être communiquées aux éventueis partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion

ARTICLE 9 - Imprévision
Cependant, 3 le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait au-delà de trente
jours, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution pour imprévision ».

ARTICE 11 - Exception d'insektution

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra erfuser d'exécuter son obligation, alors même que
celle-cl est exigilés, l'aluter Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de
remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution
prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été acressé a cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas semediad au manquement contacté, gistifiele par le l'etre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durablé écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisé à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code cette innécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté et utilisée aux risques et péris de la Partie qui en permet défaillance.

Cette faculté et utilisée aux risques et péris de la Partie qui en permet l'institute.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillance exclus défaillanc

de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à enine at manifeux, signifiée par lettre recommandée avec demande d'aissi de réception ou sur tout autre support duraible écit permettant de ménager une preuve de l'envol. Si l'empéchement était définitif ou perdurait au-delà trois mois, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article Récolution pour manquement d'une partie à ses obligations.

ARTICLE 12 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs

Les retres ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs

Les retres ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs

Les retres ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs

Les retres ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs

Les retres ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs

Les retres ne pourront execution de l'une quelconque de leurs

Les retres ne pourront execution de l'une quelconque de leurs

Les retres ne pourront execution de l'une quelconque de leurs

Les retres ne pourront execution de l'une quelconque de leurs

Les retres ne pour le leurs de l'execution de l'une quelconque de leurs

Les retres ne pour le leurs de l'execution de l'une quelconque de leurs

Les retres ne pour le leurs de l'execution de l'execution de l'une que l'execution de l'execution de

Les Parties ne pourront être treues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans per présentes découle d'un cas de force majeure, au seus de l'articlé 121 du Code (not le la partie de constatant l'événement deven au soil la la formé partie de son impossibilité à exécution et s'en justifier auprès de celle-1. La suspension de sobligation se le purs en aucunc ast être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'Octivation et cause, n'est partie et l'évention de l'obligation et cause, nieur partie de dommages et intérêts que péralté de retard.

Ci l'évention de l'obligation est suspension de pendant tout et a durété ou pénaltés de retard.

L'évention de l'obligation et suspension de leurs obligations récipropues, les parties les est temporaire. Par conséquent, dès la discription de la cause de la suspension de leurs obligations récipropues, les parties frerit tous leurs pour reprendre le plus rapaiement possible l'exécution nombres de leurs obligations récipropues. Les parties et l'évent de la retard l'article et l'évent de la retard de leurs obligations récipropues. L'exécution de l'évent de la retard l'article et l'évent de la retard de

Na Inc. 2: 5 - Resolution pour imprévision
La résolution pour imprévision
La résolution pour l'imprévision
La résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ct-après, intervenir que trente jours après la réception d'une mise
en demeure déclarant l'intention d'appliquer la présente clause notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou

en deminare recicalant inneumon a applique la presente Lucios hollime par lectur excuminantos avec utentanto a avec utentanto a avec utentanto a vas utentante.
Totatellos, le Cladifica alors vietre a su Prettataire une indemnité égale à 50% du prix initial de la prestation.
Son les dispositions de l'article 1218 du Code Cille, « Il y a forre majoure en matière contractuelle lorsqu'un évènement échappont ou
controlle du débiteur, qui ne puvoit être roisonnoblement prévu lors de la conclusion du control et dont les effets ne peuvent être évités
por des meures oppropriese, empéche l'exclusion de son obligation par le débiteur, »
14-3 - Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations
14-3 - Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations
la cas de non-respect par l'une ou l'attre des parties des obligations
par le Client, ou la non-exécution des services par le Prestataire, visées à l'article 5 du présent contrat, celui-ci pourra être résolu au gréde la partie lésée.

par le Client, ou la non-exécution des services par le Prestataire, visées à l'article 5 du present com de la partie lésée. 144 - Dispositions communes aux cas de résolution En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 14 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs

langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'aureine put être écolores entre le vendeur et de client seront souries aux tribunaux compétents dans les conditions de droit de la contraction de la contracti

commun. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consommation art. L. 612-1] ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 16 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

ARTICE 15 - Information précontractuelle - Acceptation du Client Le Client reconsait avoir eu commande et à la conclusion du contrat, d'une manière Lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations univantes :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et du Service concerné le pirix des Services et des firsia annesse [livriation, par exemple]

- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auguel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ase coordonnées postales, téléphoniques et dectroriques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,

- les informations relatives au froit et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvure

- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige
- les informations relatives aux grantelles et autres conditions, détail, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation, aux modalités de réfusitation et erisilation et autres conditions contractuelles importantes.

MSK DIAGNOSTICS by DPE DIAGNOSTIC 2 QUAI PIERRE BROSSOLETTE, 94340 JOINVILLE LE PONT

Commande du 11/07/2023

Numéro de la commande : DE23-1918

Nom: Mr Arié Rubin

Adresse du Client: 12 rue Lacharrière 9400 CRETEIL